



MON TEMPS, MON ARGENT

Des heures en plus, mais rien sur votre fiche de paie ?

- 1 Faites le point sur vos heures et les éléments dont vous disposez.
- 2 Obtenez une estimation indicative, fondée sur le Code du travail.
- 3 Si vous le souhaitez, échangez avec un avocat en droit du travail sur les suites possibles.

Bon à savoir : en principe, un salarié peut réclamer le paiement de ses heures supplémentaires sur les **3 dernières années** (article L3245-1 du Code du travail).



Scannez pour commencer
montempsmonargent.fr

- Diagnostic gratuit et sans engagement
- Le service ne contacte pas votre employeur
- Information générale, pas de conseil individualisé